

Commission permanente du Conseil général du 9 février 2012

Deux délibérations ont été présentées par Pascal Popelin, au titre de sa délégation de vice-président du Conseil général chargé de l'Aménagement, du Développement économique et métropolitain, lors de cette réunion de la Commission permanente.

Soutien du Département à la valorisation des savoir-faire scientifiques et techniques en Seine-Saint-Denis

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement de 60 000 € au titre de l'année 2011 et d'une subvention départementale d'investissement de 50 000 € au Centre national de la recherche scientifique pour le programme « Leden » de l'université Paris VIII, projet de conception et de réalisation d'une plateforme documentaire interactive. Il a en outre proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2011 à l'association « Adebiotech » qui œuvre pour la visibilité du site Biocitech de Romainville.

Acomptes sur subventions à des organismes oeuvrant dans le domaine du développement économique

Pascal Popelin a proposé le versement d'un acompte sur la subvention départementale de fonctionnement au titre de l'année 2012 d'un montant de 1 122 500 € à l'Agence départementale de développement économique « Seine-Saint-Denis avenir » et d'un montant de 788 000 € au Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis.

Trois autres délibérations, adoptées au cours de cette séance, concernaient le canton de Livry-Gargan.

Subventions à des associations culturelles

La Commission permanente a décidé l'attribution d'un acompte sur la subvention départementale de fonctionnement au titre de l'année 2012 de 25 000 € à la compagnie de théâtre « La fontaine aux images », qui intervient notamment dans les écoles de Livry-Gargan.

Recours à une délégation de service public pour la gestion du golf départemental de la Poudrerie

La Commission permanente a approuvé le recours à une délégation de service public à un exploitant pour assurer la gestion du golf départemental de la Poudrerie pour une nouvelle durée de 5 ans (2012-2017).

Dotations complémentaires de fonctionnement aux collèges

La Commission permanente a décidé l'attribution de dotations départementales complémentaires de fonctionnement aux collèges du département, pour faire face aux dépenses de viabilisation. A ce titre, le collège Edouard-Herriot percevra la somme de 8 144 €, le collège Lucie-Aubrac 2 625 € et le collège Léon-Jouhaux 2 527 €.